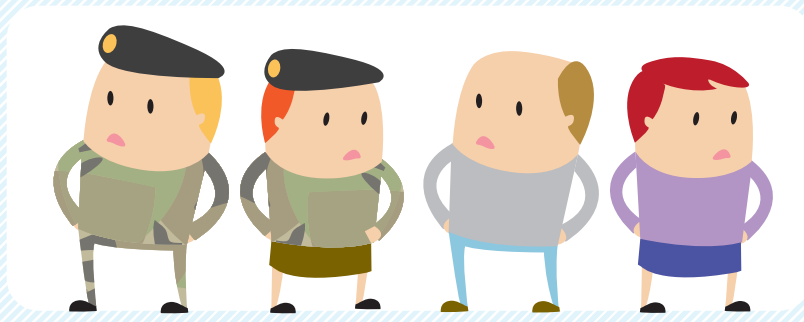


# QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU MINISTÈRE DES ARMÉES ?

THÉMIS VOUS ACCOMPAGNE

## ① J'ALERTE



JE SUIS VICTIME D'AGRESSION, DE DISCRIMINATION  
OU DE HARCÈLEMENT SEXUEL



JE PEUX PORTER PLAINTE



J'ALERTE  
LA CELLULE THÉMIS ...



... QUI EST LÀ POUR M'ÉCOUTER,  
ME CONSEILLER ET M'ORIENTER



J'AI BESOIN D'UN SOUTIEN  
PSYCHOLOGIQUE



DES PSYCHOLOGUES DU SERVICE  
DE SANTÉ DES ARMÉES  
M'ÉCOUTENT ET M'INFORMENT

## ② JE PRÉPARE MON DOSSIER



JE RASSEMBLE DES PREUVES  
(TÉMOIGNAGES, EMAILS, ...)



JE RÉSUME LES FAITS



J'ENVOIE MON DOSSIER  
À LA CELLULE THÉMIS



JE SIGNE LE MANDAT  
DE LEVÉE D'ANONYMAT  
QUI PERMETTRA D'AGIR  
EN MON NOM

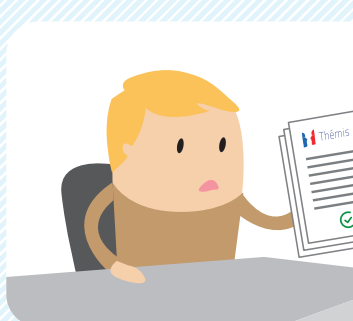
## ③ MON DOSSIER EST INSTRUIT



MA PLUS HAUTE HIÉRARCHIE  
EST INFORMÉE



ELLE LANCE UNE ENQUÊTE  
ADMINISTRATIVE

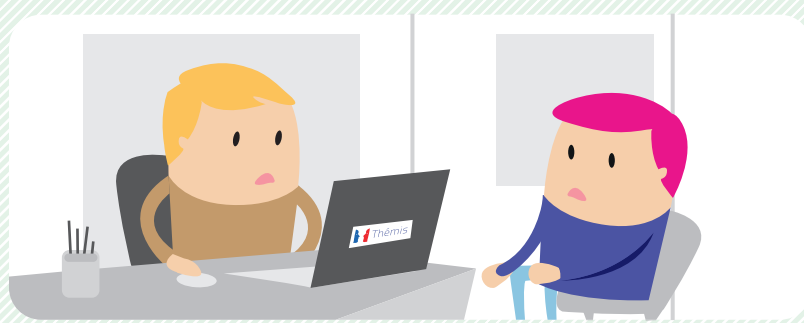


L'ENQUÊTE EST TERMINÉE

### LE VERDICT

- L'ENQUÊTE PROUVE LA VÉRACITÉ DES FAITS : LE RESPONSABLE REÇOIT UNE SANCTION DISCIPLINAIRE. MES SOUHAITS SONT ÉCOUTÉS ET DES MESURES SONT PRISES POUR MON BIEN-ÊTRE
- L'ENQUÊTE EST INCOMPLÈTE, ELLE NECESSITE DES ÉCLAIRCISSEMENTS
- L'ENQUÊTE N'ABOUTIT PAS

## ④ JE SUIS ACCOMPAGNÉ PENDANT 5 ANS



LA CELLULE THÉMIS ME PROPOSE UN SUIVI JURIDIQUE,  
ADMINISTRATIF, PROFESSIONNEL